

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 22 MARS 2004
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 40

Tous les délégués, sauf

MM. ATZENHOFFER, MESSMER, WALTER, Mme HITTLER, MM. BABILON,
WEISBECKER, (excusés), PREVOT, qui étaient représentés respectivement par MM.
RAUSCHER, A. HELMER, BRUCKER, VOGEL, DUBOIS, Mme RICHTER, M. FEIG.
MM. MEYER-KUHN, HERRLE, J. L. BERTRAND, Cl. KLIPFEL, KNOERY, (excusés),
MM. WEISHAAR, E. HELMER, STEINER.

DEL. N° 036/2004

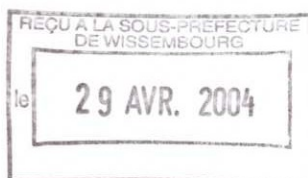
OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS ET DELEGATION AU BUREAU

- *VU l'avis de la commission « finances » du 8 mars 2004 et du 15 mars 2004,*
- *CONSIDERANT le détail des subventions annuelles annexé au budget primitif 2004,*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve le détail des subventions annuelles du budget primitif 2004 selon la liste annexée au budget primitif 2004 ;**
- **dit que les subventions ou participations feront l'objet de conventions ;**
- **dit que le versement desdites subventions ou participations interviendra sur présentation d'états financiers récapitulant les dépenses et recettes engagées par les bénéficiaires ;**
- **donne délégation au bureau pour toutes décisions concernant la conclusion et la signature des conventions d'attribution de participations ou de subventions.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 06 avril 2004
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Bernard Logel", enclosed within an oval-shaped stamp.